



## COMMUNE D'AURENSAN 32400

Compte rendu du Conseil Municipal

N° 4 - du 25 mai 2021 – 20h30

*Nota. : Réunion tenue dans le respect des consignes sanitaires en vigueur (COVID-19)*

**Présents :** Roland DUPOUTS, Francis LAVALETTE, Sandra CASSIFOUR, Marie-Pierre CASSIFOUR, Christophe BERDOULET, Marie LAHOURATATE, Benoît LAPASSADE, Stéphane LUTZ, Gérard MANZO et Jean-Paul ROMMELAERE.

**Absent excusé :** David LANUX.

Secrétaire de séance : Marie LAHOURATATE

Lecture et approbation du PV de la réunion du Conseil Municipal n°3 du 14 avril 2021.

### Ordre du jour :

- 1 – Préparation des élections des 20 et 27 juin 2021;
- 2 – Cage pour les bouteilles de gaz ;
- 3 – Barrière pour les poubelles ;
- 4 – Chemin de Patchot ;
- 5 – Chemin de la Crête ;
- 6 – Questions diverses.

### **1 – Préparation des élections des 20 et 27 juin 2021**

L'équipe municipale doit organiser les élections départementales et régionales à venir.

Il y a 9 listes en lice pour les régionales et 3 listes en lice pour les départementales.

Les tableaux d'affichage seront mis à disposition des listes de candidats avant le 31 mai 2021.

Chaque bureau de vote sera composé de 2 membres et il y aura deux bureaux. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

Les élections se tiendront dans la salle du Foyer Municipal ; la déclaration sera faite auprès de la Préfecture puisqu'il y a changement de lieu (précédemment les élections se tenaient dans la Mairie).

Après discussion, l'ensemble de l'équipe municipale vote à l'unanimité pour l'achat d'un second isolement « en carton ».

Il sera fait un circuit « entrée/sortie » afin que les votants ne se croisent pas. Les deux types d'élections seront bien séparés.

Les élections seront mises à profit pour récolter les adresses mails des habitants de la commune.

## **2 – Cage bouteilles de gaz**

Afin de répondre aux attentes de la commission de sécurité, M. Le Maire a demandé un devis pour la réalisation de la cage et de la dalle permettant de sécuriser l'accès aux bouteilles de gaz auprès de la société Hydraco 322 ; il en coûterait 760 € HT pour installer une cage pour 3 bouteilles et réaliser la chape de béton.

L'équipe municipale vote favorablement à l'unanimité.

## **3 – Barrières pour les poubelles**

M. Le Maire a obtenu un devis de la société SERVADOUR – les matériaux seront directement achetés auprès du fournisseur pour un montant de 1 204,51 € TTC. La main d'œuvre s'élèvera à 695 € pour la pose dont 45 € de transport des matériaux.

L'équipe municipale vote favorablement à l'unanimité.

## **4 – Chemin de Patchot – sens de circulation**

Une réflexion est menée pour savoir s'il ne conviendrait pas d'établir un sens unique pour cette voie, dans le sens Chemin de Prentigarde/Route de Saint Mont, avec sens interdit juste au-delà de l'entrée de la maison de Mme DARNAUDERY lui permettant d'accéder chez elle sans souci.

En effet, ce chemin est de plus en plus employé comme raccourci et l'étroitesse de la voie interdisant les croisements, cela devient risqué.

M. le Maire a pris l'avis des riverains ; cette proposition semble reçue, par eux, comme une bonne idée.

L'équipe municipale se donne cependant un délai de réflexion.

## **5 – Chemin de la Crête**

L'eau stagne sur la route créant un danger d'aquaplaning.

La Directrice des routes, Mme Laurence DESMIS et M. SAINT GERMAIN, vice-président de la communauté de communes en charges du réseau routier communautaire sont venu constater la situation.

La Commission Voierie propose un projet d'aménagement à partir de la maison de M. et Mme Christophe CASSIFOUR jusqu'au gîte de la famille LAPASSADE ; il s'agit de refaire un plat sur la route et de rehausser toutes les entrées sur toute cette distance. Ce projet s'élèverait à 27 000 € dont resteraient à la charge de la municipalité, 6 900 €.

Le coût de ce projet étant élevé, une discussion s'établit pour réfléchir à d'autres solutions ; cependant, l'antériorité de ce problème ainsi que l'aide substantielle dont la commune pourrait bénéficier plaident en faveur d'une avancée sur ce dossier.

L'équipe municipale vote favorablement à l'unanimité pour l'engagement des travaux étant entendu qu'un descriptif détaillé et chiffré sera présenté au conseil prochainement.

Un autre endroit du chemin pose un problème ; une solution est envisagée mais demande à être approfondie.

## 6 – Questions diverses

- M. le Maire a reçu une demande pour une place au cimetière ; le demandant est natif de la commune et une place devrait être libérée prochainement.

L'équipe municipale vote à l'unanimité pour une réponse positive – Les démarches administratives seront bien sûr respectées.

- Licence IV : la formation obligatoire coûte 800 €/personne ; il est souhaitable que deux personnes soient formées. Après réflexion Mmes CASSIFOUR Marie-Pierre et Sandra se portent volontaires.
- Le tableau récapitulatif des détenteurs des clés des bâtiments municipaux est à mettre à jour ; il est distribué en séance et complété par chacun. Un bilan sera réalisé ultérieurement.
- Travaux de l'ancienne salle de classe : suite au dépôt du dossier de demande de subventions la Mairie a reçu une réponse favorable pour une subvention à hauteur de 6 700 €, à ce jour.
- Terrains Garranx désormais nommés « terrain municipal Patchot » : M. Le Maire a demandé à M. MANZO d'étudier et réaliser un plan proposant le fractionnement du terrain initial d'environ 4000 m<sup>2</sup>, comprenant la création de 2 terrains constructibles et une parcelle nécessaire au redressement éventuel du virage de l'ancienne forge, sur le chemin VC 17. Il est bien entendu que les terrains doivent être vendus correctement. Un projet de logements sociaux n'est pas retenu sur ces terrains mais pourrait être envisagé et facilité par la suite grâce à la vente de ces deux parcelles (éventuellement sur les terrains constructibles auprès du parking dont dispose la municipalité). Une nouvelle discussion s'ouvre sur l'avenir à réserver à ces terrains bien qu'un vote unanime du conseil ait déjà été prononcé lors d'un précédent conseil. Doivent-ils être vendus ? conservés en réserve foncière ? Vote pour la mise en vente :

Vote : 8 pour – 1 contre – 1 abstention

Il est donc décidé la mise en vente à hauteur d'environ 25 000 € chaque terrain.

- Un point sur l'avancement du site web communal : il devrait être opérationnel cet été.
- Le site de La Communauté de Communes est en cours de changement.

22h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Marie LAHOURATATE

Valide